



PUBLIE LE 20 AVR. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-061

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR SIÉGER
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
(SADEV 94)

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. GAUDIÈRE
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 44
Nombre de procurations : 4
Nombre de votant(e)s : 37

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1521-1, L.1524-5 relatifs aux Sociétés d'Economie Mixte Locales et R. 1524-3 et suivants relatifs à l'administration et au contrôle des Sociétés d'Economie Mixte Locales ;

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 modifiée relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu le Code du commerce, notamment ses articles L.225-19 et L. 225-70 ;

Vu la délibération en date du 27 mars 1985 décidant de la participation de la Commune au capital de la société d'Aménagement des Villes du Département du Val-de-Marne ;

Vu les statuts de la société d'économie mixte SADEV 94 approuvés le 12 juin 2003 ;

Vu la résolution du Conseil d'administration de Sadev 94 du 9 décembre 2004, décidant le versement d'une indemnité d'un montant de 150 euros sous la forme d'un jeton de présence aux séances de ce Conseil d'administration ;

Vu la délibération n°2026-044 du 15 avril 2026 par laquelle l'unanimité exigée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales – de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations – n'a pas été satisfaite ;

Considérant ce qui suit :

La part du capital détenue par la Commune lui permet de disposer d'un siège au Conseil d'administration et d'un siège à l'assemblée générale des actionnaires de ladite entreprise.

Il est nécessaire de fixer un montant annuel maximum d'indemnité perçues par le représentant de la Commune siégeant au Conseil d'administration de Sadev 94.

Après le renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville de Champigny-sur-Marne au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de cette société.

En tirant les conséquences de la délibération n°2026-044 ci-mentionnée, il y a lieu de procéder au vote au scrutin secret.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DÉSIGNE Monsieur Laurent JEANNE pour représenter la Commune au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de SADEV 94, dont le siège social est situé 31 rue Anatole France 94306 Vincennes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Laurent JEANNE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par le Conseil d'administration.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur Laurent JEANNE à percevoir de la société une indemnité de présence au Conseil d'administration pour un montant de 600 euros nets. Cette indemnité est prise en compte dans le calcul du plafond des rémunérations et indemnités que peut recevoir un élu local, conformément aux dispositions de l'article L. 2123-20 du Code général des collectivités territoriales.

Résultats : 1 tour de scrutin

Liste de candidats : 1 :

Sièges à attribuer : 1.

Ne participe pas au vote : 0.

Nombre de votants : 37.

Bulletin blancs ou nuls : 0.

Suffrage exprimés : 37.

Nombre de voix obtenu par le candidat Laurent JEANNE : 37.

Majorité absolue : 19.

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF

